

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE SORIGNY



CONSEIL MUNICIPAL  
23 octobre 2023

Procès-verbal



**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 23 octobre 2023 à 19h00**  
**Salle du conseil municipal**  
**Mairie de Sorigny**

En application de l'article L2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire vous convoque à la séance du conseil municipal de Sorigny pour débattre des sujets de l'ordre du jour suivant :

PREAMBULE

- Procès-verbal du dernier conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial.

AFFAIRES FINANCIERES

- Tarifs communaux 2024.
- Fiscalité 2024.
- Tarif de la restauration scolaire 2023-2024.
- Décision modificative budgétaire n°1.
- Tarif pour la location d'un emplacement sur l'aérodrome de Sorigny et tarif pour l'accès à la piste et aux équipements.
- Désignation des représentants pour la Commission d'Appel d'Offre du marché commun des assurances 2024-2027.
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental et de la Communauté de Communes pour la construction d'un Pumptrack.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information courrier sur un courrier relatif la situation de l'hôpital Clocheville.
- Information de l'association Souvenirs d'écoliers.

---

Secrétaire de la séance du Conseil Municipal : Stéphanie LEFIEF

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

---

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du dix-neuf octobre deux mil vingt-trois, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

**Etaient présents** : Alain ESNAULT, Maire, Stéphanie LEFIEF, Virginia MARQUES, Jean-Marc FAUTRERO, Daniel VIARD, Agnès ARNAUD, Christian DESILE, adjoints.

Pierrette CRON, Fabienne VIEVILLE, Magali LEBLANC, Jonathan JOUIS, Ingrid DECLERCK, Sandra BONNARDEL, Valérie BERNARD, Frédéric BOIS, Jonathan LEPROULT, Delphine BERRING, Franck GALLE, Didier MASSON, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés** : Jean-Christophe GAUVRIT, Eric BEAUFILS, David GIRARDOT.

**Pouvoirs** : Antoine ROBIN à Christian DESILE.

**Secrétaire** : Stéphanie LEFIEF

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2023**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-64*

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2023,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide avec 1 Abstention (Jonathan LEPROULT)  
et 19 POUR**

➤ **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	1
Pour	19
Contre	0

## Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-65*

Vu le Code électoral,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
La loi du 1<sup>er</sup> août 2016 transfère au maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.  
Vu la délibération n°2020-10-045 relative à la mise en place de la commission.  
Considérant qu'il faut renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ses décisions sont désormais contrôlées a posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de veiller sur la régularité des listes électorales.

### Composition de la commission de contrôle

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.
- deux autres conseillers municipaux appartiennent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

### Mission de la commission de contrôle

La commission de contrôle a deux missions :

1. S'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.
2. Est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin). Elle exerce pour cela un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire, compétent pour y procéder.

Composition de la Commission de contrôle
Antoine ROBIN (Président)
Pierrette CRON
Jean-Christophe GAUVRIT
Didier MASSON
Franck GALLE

***Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide à l'unanimité***

- **DE NOMMER** les 5 conseillers municipaux ci-dessus afin de composer la Commission de contrôle des listes électorales.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	0
Pour	20
Contre	0

## **Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-66*

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Considérant la délibération n°D2023\_145 du 28 septembre 2023 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre approuvant le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif présenté par Monsieur le Président,

Vu le rapport joint,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil prend acte :**

- Du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	/
Abstention	/
Pour	/
Contre	/

## **Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-67*

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

Considérant la délibération n°D2023\_144 du 28 septembre 2023 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre approuvant le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif présenté par Monsieur le Président,

Vu le rapport joint,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil prend acte :**

- du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	/
Abstention	/
Pour	/
Contre	/

**Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public  
d'eau potable**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-68*

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Considérant la délibération n°D2023\_143 du 28 septembre 2023 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre approuvant le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par Monsieur le Président,

Vu le rapport joint,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil prend acte :**

- du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	/
Abstention	/
Pour	/
Contre	/

**Ouverture d'un poste d'adjoint administratif**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-69*

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal, la nécessité de créer au sein des services, un poste d'adjoint administratif territorial,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe le conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le temps de travail de l'agent sera annualisé pour un temps complet.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

***Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide à l'unanimité***

- **D'APPROUVER** la création d'un poste de catégorie C grade d'adjoint administratif territorial.
- **DE METTRE** à jour de tableau des effectifs.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	0
Pour	20
Contre	0

Affaires financières

## **Tarifs communaux**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-70*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'inflation de l'année 2023, il est proposé une augmentation limitée à 4.8%,

Vu la commission finances du 09 octobre 2023,

<b>CIMETIERE 2024</b>			
Objet		Tarif 2024	
<b>CONCESSION</b>	<b>TRADITIONNELLE</b>	<b>Concession</b>	
		15 ans (2m <sup>2</sup> )	123 €
		30 ans (2m <sup>2</sup> )	179 €
		50 ans (2 m <sup>2</sup> )	311 €
		<b>Droit de superposition</b>	
		15 ans	72 €
		30 ans	105 €
		50 ans	180 €
		<b>CREMATISTE</b>	<b>1ère Urne</b>
	15 ans		72 €
	30 ans		104 €
	50 ans		179 €
	<b>Urne - Droit de superposition</b>		
	15 ans		40 €
	30 ans		63 €
<b>COLUMBARIUM</b>	15 ans (1ère urne)	418 €	
	30 ans (1ère urne)	630 €	
	50 ans (1ère urne)	1 028 €	
	15 ans (2ème urne)	60 €	
	30 ans (2ème urne)	72 €	
	50 ans (1ème urne)	117 €	
<b>CAVEAU PROVISoire</b>	<b>FORFAIT</b>	25 €	

LOCATION DE SALLES 2024			
	ESPACE GILBERT TROTIER 2024	SALLE DES JEUNES 2024	SALLE DES ANCIENS 2024
<b>ASSOCIATIONS SORIGNOISES</b>			
1 <sup>re</sup> utilisation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
les suivantes	275 €	Gratuit	Gratuit
½ journée	159 €	Gratuit	Gratuit
<b>FORFAIT Ménage</b>	319 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>RESIDENTS SORIGNOIS</b>			
½ journée (6 heures)	159 €	35 €	69 €
1 journée	323 €	56 €	136 €
2 journées	558 €	110 €	269 €
<b>OPTION ménage</b>	298 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>HORS COMMUNE (particuliers ou associations)</b>			
½ journée (6 heures)	634 €	43 €	88 €
1 journée	919 €	70 €	179 €
2 journées	1 323 €	137 €	350 €
<b>Ménage</b>	inclus	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>ACTIVITES COMMERCIALES</b>			
½ journée	422 €	49 €	115 €
1 journée	842 €	82 €	211 €
2 journées	1 371 €	135 €	341 €
<b>FORFAIT ménage obligatoire</b> hors commune	312 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>OPTION ménage</b> commune	312 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>REVEILLON</b>			
Résidents Sorignois	658 €	137 €	248 €
Activités commerciales Sorignois	1 687 €	137 €	248 €
<b>OPTION ménage</b>	312 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
Résidents hors commune	1 475 €	137 €	248 €
Activités commerciales hors commune	2 017 €	137 €	248 €
<b>Ménage</b>	inclus	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur

AUTRES CHARGES			
	ESPACE GILBERT TROTIER 2024	SALLE DES JEUNES 2024	SALLE DES ANCIENS 2024
<b>DEDIT POUR TOUTES LES LOCATIONS</b>			
réveillon	297 €		
2 mois	157 €	NEANT	NEANT
1 mois	235 €		
<b>CAUTION POUR TOUTES LES LOCATION SALLES - RESTITUTION APRES ETAT</b>			
pour tous et toutes locations	2 032 €	134 €	134 €
<b>CHAUFFAGE (par tranche de 6 h) pour tous</b>			
De 0 à 6 heures	113 €		
Par 6 h supplémentaires	51 €	NEANT	NEANT

MATERIEL			
	ESPACE GILBERT TROTIER	SALLE DES JEUNES	SALLE DES ANCIENS
TABLES RONDES			
TABLES RONDES	178 €	non disponible	non disponible
SONORISATION pour tous NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			
par jour	119 €	non disponible	non disponible
pour les Association (siège à Sorigny)	gratuit		
PRET DE MATERIEL pour tous NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			
Caution micro	205 €	non disponible	non disponible
Caution 1 micro cravate	345 €		
Caution 1 pied de micro	112 €		
Caution écran de projection	1 349 €		

DIVERS - TARIFS 2024		
		2024
<b>ELECTRICITE (PARTICIPATION AUX FRAIS D')</b> à partir d'un bâtiment communal	Par jour ou séance	13,35 €
	par ½ journée	7,25 €
<b>FOURRIERE (FRAIS DE)</b>	dès la capture	113,39 €
	par jour de frais de pension	13,41 €
<b>PHOTOCOPIE (la feuille)</b>	Format A 4	0,50 €
	Format A 3	0,50 €
<b>JARDIN (LOCATION DE) La Croix de la Dégessière</b>	pour un grand jardin	59,97 €
<b>JARDIN (LOCATION DE) La Croix de la Dégessière</b>	pour un petit jardin	27,26 €
<b>FLEURIETTE (LOCATION DE LA PARCELLE)</b>	période du 1er avril au 31 octobre	654,20 €
<b>MARCHE D'APPROVISIONNEMENT</b>	le mètre/linéaire	
	abonné	0,51 €
	Occasionnel	0,62 €
<b>OCCUPATION DOMAINE COMMUNAL</b>		
Cirque ou manège (hors manifestation associative)	par représentation ou par journée	99,22 €
Terrasses ( auberge Mairie- café place de l'église- boulangerie av 11 nov)	L'année	187,54 €
Commerce ambulant place M. Gaumont	par jour branchement électrique compris	7,41 €
Commerce ambulant la Grange Barbier Du lundi au vendredi de 11h à 14h	par an	616,05 €

Caution unitaire matériel 2024	
<b>MOBILIER</b>	
Table brasserie 2,20m x 0,70m	20,00 €
Plateau de tables 3,10m x 0,70m	5,00 €
Tréteau pour plateaux de tables	2,00 €
Banc pliant	10,00 €
Chaise non-pliante	2,00 €
<b>BARNUMS</b>	
Barnums pliants 4,5m x 3m	250,00 €
Barnums pliants 3m x 3m	200,00 €
Extension pour barnum bar 3m x 3m	30,00 €
Bâches de côté pour barnums	50,00 €
<b>VOIRIE</b>	
Barrières de sécurité 2,5m	10,00 €
Cônes de signalisation	5,00 €
Panneaux de signalisation	10,00 €
<b>APPAREILS MENAGERS</b>	
Grande friteuse 380V	600,00 €
Petite friteuse 230V	300,00 €
Percolateur	100,00 €
Crêpière	100,00 €
Appareil à chichis	250,00 €
<b>DIVERS</b>	
Grilles d'exposition	10,00 €

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide à l'unanimité**

➤ **DE VOTER** les tarifs ci-dessus, pour l'année 2024.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	0
Pour	20
Contre	0

## Taux d'imposition 2024

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-71*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal fixe,

Vu l'avis de la commission finances du 9 octobre 2023,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide avec 1 Abstention (Delphine BERRING)  
1 CONTRE (Jonathan LEPROULT)  
et 18 POUR**

- **DE CREER** une taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- **D'ETABLIR** les taux de fiscalité comme suit :

- Foncier Bâti = 38.47 %
- Foncier Non Bâti = 50.94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18.67 %

➤ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	1
Pour	18
Contre	1

## Tarifs de la restauration scolaire 2023-2024

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-72*

Considérant qu'il convient de délibérer tous les ans pour l'application de la tarification de la cantine scolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les tarifs de l'année scolaire 2022-2023,

Vu l'augmentation des tarifs de 7% au 1<sup>er</sup> octobre 2022 par le prestataire Valeurs culinaires.

Vu l'augmentation des tarifs de 12,72% eu 1<sup>er</sup> septembre 2023 par le prestataire Valeurs culinaires.

Vu l'avis de la commission finances du 9 octobre 2023 d'acter 10% d'augmentation

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide avec 1 Abstention (Alain ESNAULT)  
6 CONTRE (Daniel DIARD, Jean-Marc FAUTRERO, Stéphanie LEFIEF, Virginia MARQUES, Christian  
DESILE, et Jonathan JOUIS)  
et 13 POUR**

➤ **DE DECIDER** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour l'année 2023-2024 des tarifs suivants :

FREQUENTATION	ELEVE DE L'ECOLE MATERNELLE	ELEVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	ADULTE
Régulière	4.25 EUR	4.51 EUR	5.64 EUR
Occasionnelle	4.91 EUR	5.48 EUR	7.88EUR

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	1
Pour	12
Contre	7

## Décision modificative budgétaire n°1

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-73*

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du 22 mars 2022 relative au vote du budget,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits en dépense et en recette en section de fonctionnement et d'investissement,

Concernant les recettes de fonctionnement :

**Augmentation de 177 940 EUR**

Recettes de fonctionnement :			177 940
Libellé	Article	Augmentation/diminution	Montant
Taxe foncière bati et non bati	73111	augmentation	159588
Dotation élus	742	augmentation	333
Dotation forfaitaire	74111	augmentation	2915
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	741121	augmentation	14328
Dotation nationale de péréquation	741127	augmentation	776
TOTAL			177 940

Concernant les dépenses de fonctionnement :

**Augmentation de 177 940 EUR**

Dépenses de fonctionnement			177 940
Libellé	Article	Augmentation/diminution	Montant
Subvention équipement au B Annxe Aérodrome	657341	Augmentation	110 000
Compte en négatif	65748	Augmentation	334
Alimentation	60623	Augmentation	500
Prestation de service - Contrats	611	Augmentation	39 220
autre fourniture non stockées	60628	Augmentation	151
Travaux borne incendie	615232	Augmentation	110
Annonces et insertion s	6231	Augmentation	1 500
Catalogue et imprimé	6236	Augmentation	2 000
Frais de déplacement	6251	Augmentation	1 000
taxe fonciere	63512	Augmentation	2 300
Assurance personnel	6455	Augmentation	3 500
Supplément fam	6456	Augmentation	2 000
Pharmacie	6475	Augmentation	325
Rémunération des élus	65311	Augmentation	15 000
TOTAL			177 940

Concernant les recettes d'investissement :  
**Augmentation de 65 539 EUR**

Recettes d'investissement :			65 539
Libellé	Article	Augmentation/diminution	Montant
Produits des cessions	024	augmentation	50 000
Subvention d'investissement	13241	augmentation	4 136
FCTVA	10222	augmentation	11 403
TOTAL			65 539

Concernant les dépenses d'investissement :  
**Augmentation de 65 539 EUR**

Dépenses d'investissement :			65 539
Libellé	Article	Augmentation/diminution	Montant
Licence IV	205	Augmentation	12 000
RAR ARCHI - PEN	2031	Augmentation	2 200
Cloture PLU	202	Augmentation	3 000
Autre immobilisation financière	275	Augmentation	1 000
Constructions	2313	Augmentation	47 339
			65 539

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide avec 1 CONTRE (Jonathan LEPROULT)  
et 19 POUR**

➤ **DE VOTER** la décision modificative budgétaire comme présentée ci-dessus.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	0
Pour	19
Contre	1

**Redevance de stationnement des aéronefs dans les bâtiments communaux et autorisation d'occupation**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-74*

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-09-62, du 19 septembre 2023 qui définit une redevance de stationnement des aéronefs dans les bâtiments communaux et octroi une autorisation d'occupation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les derniers échanges avec les utilisateurs de l'aérodrome et notamment les représentants des associations, au sujet du montant de la redevance de stationnement et des différents types de machines qui seront stockées dans le hangar,

Considérant qu'il convient de modifier le montant de la redevance votée le 19 septembre 2023,

Il est proposé d'appliquer :



## Désignation des représentants pour la Commission d'appel d'offre du marché commun des assurances statutaires 2024-2027

Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-75

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le mandat confié le 20 juin 2023, par délibération n°2023-06-44 donnant au Centre de Gestion par convention constitutive de groupement de commandes des assurances, la mission du renouvellement des contrats d'assurance statutaire de la collectivité,

Considérant qu'il faut nommer un représentant titulaire pour la commission d'appel d'offre du marché commune et un représentant suppléant pour la commune de Sorigny,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide à l'unanimité**

- **DE NOMMER** Stéphanie LEFIEF titulaire de la CAO ad hoc
- **DE NOMMER** Christian DESILE suppléant de la CAO ad hoc

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	0
Pour	20
Contre	0

## Demande de subvention - CCTVI

Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-76

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal, le projet de demande de subvention afin de financer la construction du Pumptrack.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le montant prévisionnel de l'investissement : 99 938 EUR HT.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé (Indiquer obligatoirement les autres subventions demandées)	Montant	sub demandée/ notifiée...
Acquisition équipement	99 938	CCTVI (Fonds concours)	15 000	
		Département	30 000	
		Fonds propres	54 938	
<b>TOTAL</b>	<b>99 938</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 938</b>	

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide à l'unanimité**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander une subvention à Touraine Vallée de l'Indre pour un montant de 15 000 EUR.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	0
Pour	20
Contre	0

**Demande de subvention – Conseil Départemental**

*Extrait du registre des délibérations  
N° 2023-10-77*

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal, le projet de demande de subvention afin de financer la construction du Pumptrack.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le montant prévisionnel de l'investissement : 99 938 EUR HT.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé (Indiquer obligatoirement les autres subventions demandées)	Montant	sub demandée/ notifiée...
Acquisition équipement	99 938	CCTVI (Fonds concours)	15 000	
		Département	30 000	
		Fonds propres	54 938	
<b>TOTAL</b>	<b>99 938</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 938</b>	

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil décide à l'unanimité**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental de l'Indre et Loire pour un montant de 30 000 EUR.

Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Absents ou excusés	3
Nombre de votants	20
Abstention	0
Pour	20
Contre	0

## Questions diverses

- Courrier relatif à la situation de l'hôpital de Clocheville. Mot de soutien à cet établissement spécifique
- Information – Association Souvenirs d'écoliers - Une réflexion est menée suite au courrier de Claude METIVIER, Président de l'association, pour rebaptiser un lieu Sorignois.

---

Lorsque l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance.

Heure de fermeture de la séance : 21h10

---